

Après toute absence du Canada de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et taxes, des marchandises d'une valeur totale de 400 \$CAN. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Elles peuvent comprendre des boissons alcoolisées et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 l (52 oz) de vin, ou un total de 1,14 l (40 oz) de vin et de spiritueux, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 ml (12 oz) de bière ou d'ale (à concurrence de 8,5 l). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent aux boissons alcoolisées. Pour ce qui est des produits du tabac, vous pouvez rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué si vous êtes âgé de 18 ans ou plus.

Après toute absence du Canada de sept jours ou plus, vous pouvez

rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur totale de 750 \$CAN. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcoolisées et des produits du tabac (voir ci-dessus). **Seuls les produits du tabac et les boissons alcoolisées doivent obligatoirement vous accompagner au moment de votre arrivée.** Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous avez été absent, ne comptez pas la date de votre départ du Canada, mais incluez celle de votre retour.

Si vous incluez des produits du tabac dans votre exemption personnelle, vous devrez payer un droit spécial sur ces produits, sauf s'ils portent la mention « Canada Duty Paid – Droit acquitté ». Les lois canadiennes limitent aussi la quantité des produits du tabac qui peuvent être importés (ou possédés) par un individu à des fins personnelles si le produit du tabac n'est pas emballé et estampillé. « Canada



CONSIGNES SUR LA DROGUE ET LES MÉDICAMENTS EN VOYAGE



Pour profiter au maximum de vos voyages et éviter tout problème touchant la drogue ou les médicaments à l'étranger, suivez les consignes suivantes :

- **Assurez-vous que les médicaments que vous prenez sur ordonnance sont autorisés** dans les pays où vous comptez vous rendre. Conservez-les dans leurs emballages d'origine, dûment étiquetés, et ayez une note de votre médecin expliquant les raisons de votre ordonnance. Si vous utilisez des seringues, vous devez avoir un certificat médical justificatif.
- **Préparez vos bagages vous-même.** Ne les laissez jamais sans surveillance.
- **Gardez à l'œil les sacs à dos, jouets et peluches de vos enfants.** Quelqu'un pourrait y glisser de la drogue à votre insu.
- **Choisissez avec soin vos compagnons de voyage.** Ne traversez jamais une frontière avec un autostoppeur ou en tant qu'autostoppeur. Si vos compagnons transportent, consomment ou vendent des drogues illicites, vous pourriez être reconnu coupable par association.
- **Renseignez-vous sur les endroits à éviter** en vous adressant aux autorités locales, à un agent de voyages ou au personnel de votre hôtel. Vous pourriez vous trouver rapidement au mauvais endroit, au mauvais moment. Ayez toujours sur vous un plan de ville récent.

MAIS ATTENTION...

- **Ne vous laissez pas convaincre de passer clandestinement des stupéfiants** en échange de vacances gratuites ou pour de l'argent. De nombreux Canadiens purgent des peines de prison à l'étranger pour des délits de cette nature – souvent dans des conditions déplorables. Dans certains pays, le trafic de stupéfiants est passible de la peine de mort.

Ne transportez en aucun cas des colis, cadeaux ou bagages qui ne vous appartiennent pas pour franchir une frontière ou passer les douanes.

- **Ne vous laissez pas tenter par la drogue.** Dans bien des pays, on peut se procurer facilement des drogues et on les consomme ouvertement, mais il n'en demeure pas moins que les drogues *sont* dangereuses et illicites. Ne risquez pas de vous abîmer la santé et de compromettre votre avenir.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter la section « Drogue et médicaments » de notre site Web, à www.voyage.gc.ca/drogues.